



## **CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES DU 12 juin 2014**

### **Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

S'agissant de l'évolution du CORPS des C Techniques vers le corps de B techniques et A techniques :

L'UNSa demande au Secrétariat Général et donc à la Fonction Publique, l'égalité de traitement dans le déroulement de carrière des agents du ministère de la Justice comme existant dans tous les ministères ; de grade en grade, de corps en corps comme prévu dans les statuts.

L'UNSa exige l'application immédiate de tous les décrets, lois, circulaires et notes de service concernant cette revalorisation statutaire afin d'avoir un vrai débouché de carrière et donc une vraie filière technique...

Pour conclure, si rien n'est engagé avant la fin des négociations en cours, l'UNSa prendra toutes dispositions pour faire valoir leurs droits de tous les adjoints techniques du ministère de la Justice et n'hésitera pas à déclencher tous les recours possibles et jugés utiles devant les juridictions compétentes...

Paris, le 12 juin 2014  
Les Élus UNSa Justice  
de la CAP des Adjointes Techniques